

L'ajournement

plus tôt la Chambre d'un projet de loi qui tienne compte de chacune de nos 137 recommandations.

● (1820)

L'ENVIRONNEMENT—LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA— LE PLAN DE NETTOYAGE DES ÉTATS-UNIS. B) LE PLAN DE NETTOYAGE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, vous vous appellerez peut-être qu'en octobre dernier le comité de la toxicité de la rivière Niagara a présenté son rapport aux gouvernements canadien et américain. Le gouvernement canadien n'a pas encore réagi aux conclusions de ce rapport dont certaines étaient alarmantes. Par exemple, quelque 3,000 livres de polluants prioritaires, soit des acides, des métaux, des BPC, des insecticides, et le reste, sont déversés quotidiennement dans la rivière Niagara. Environnement Canada a effectué cet hiver d'autres études qui ont fait porter cette estimation à quelque 19,800 livres. Et, pourtant, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ne réagit toujours pas ni au premier rapport, ni aux nouvelles données.

En mai dernier, l'ancienne ministre de l'Environnement était allée s'entretenir avec le directeur de l'Environmental Protection Agency, à Washington et, de retour au Canada, elle avait déclaré, comme on peut le lire à la page 4765 du *hansard*:

... j'ai obtenu une accélération des travaux et de la planification au sujet de la dépollution de la Niagara.

Retenez le mot «dépollution».

Le 17 octobre, l'EPA proposait un plan au ministre de l'Environnement, ici même, à Ottawa. Les Canadiens n'ont pas été informés de ce plan. En fait, le ministre a dit aux journalistes qu'il ne savait pas si nous en prendrions seulement connaissance. C'est plutôt étrange, étant donné que l'EPA, à Washington, considère ce projet comme un document de travail public. Par conséquent, pourquoi le ministre n'est-il pas franc avec les Canadiens et ne nous dit-il pas ce que contient ce projet? Pourquoi devrions-nous commander un exemplaire à l'Agence de protection de l'environnement? Pourquoi l'affaire baigne-t-elle dans le mystère?

Tous ceux que la chose intéresse se posent de graves questions. La santé de quelque 6 millions de personnes, dont 4.5 millions de Canadiens, et la salubrité de l'eau qu'ils boivent, voilà ce qui est en jeu. Le plan prévoit-il des contrôles rigoureux pour les industries qui déversent des substances toxiques? Combien a-t-on prévu, le cas échéant, pour l'exhumation et l'incinération des produits chimiques enfouis dans le sol? L'APE envisage-t-elle d'aider les municipalités à intercepter les substances polluantes à l'entrée des usines d'épuration? Quel est l'échéancier des travaux, car nous voulons que les municipalités sachent pendant combien de temps elles pourront encore compter sur les sources d'approvisionnement en eau et si elles devront chercher ailleurs? Il importe aussi de connaître les substances toxiques qui, outre le phosphore, devraient faire l'objet de contrôles.

Nous avons de bonnes raisons d'exhorter le ministre à divulguer ce plan. Il nous est difficile de comprendre pourquoi ce plan est du domaine public chez nos voisins du Sud, et non pas chez nous. Les Canadiens ont le droit de savoir. Il importe de régler convenablement cette affaire; or, jusqu'à présent, le ministre n'y a pas réussi. Il s'est contredit, et à la Chambre et hors de ces murs, au sujet de ce plan. Il exhorte l'opposition à en prendre connaissance avant de se prononcer à son sujet,

mais, à l'extérieur de cette enceinte, il annonce à la presse qu'il ne sait pas s'il le divulguera ou pas. Il s'est mal occupé de cette affaire très grave.

● (1825)

J'espère que le secrétaire parlementaire répondra à ces questions et réussira, peut-être, à s'acquitter de la tâche que le ministre a négligée jusqu'ici, en se montrant honnête à l'endroit des Canadiens et en répondant à ces grandes questions. Pour lui faciliter la tâche, je vais lui en faire le résumé. Il s'agit ainsi de connaître le calendrier des travaux, les crédits que compte y consacrer l'Agence de protection de l'environnement à Washington, et aussi si l'on exhumera et incinérera sur place les substances toxiques enfouies dans les dépotoirs qui, comme on le sait, sont au nombre de 61 du côté américain de la rivière.

Je n'ai pas le temps de passer en revue toutes les compagnies et toutes les municipalités qui déversent les principaux polluants, mais il y a notamment l'usine de traitement des eaux de la Buffalo Sewer Authority, celle de la Niagara Falls New York, Bethlehem Steel Corporation, Niagara Mohawk Power Corporation, à New-York, Atlas Steels, en Ontario, Olin Corporation, à New-York, Spaulding Fibre Company, dans l'État de New-York, l'usine de traitement de Tonawanda, à New-York et Donner-Hanna Coke Joint Venture, toujours dans l'État de New-York.

Nous voulons savoir de quoi il retourne, car cette situation constitue une grave menace pour la santé des gens à l'avenir. On peut encore régler ce problème, mais il faut que le gouvernement intervienne au plus tôt. Le rapport dont j'ai parlé a été publié en octobre 1984. Il s'est écoulé un an depuis ce temps-là. Pourquoi le gouvernement n'y a-t-il pas donné suite? Pourquoi ne prend-il pas ouvertement position pour que les Canadiens, les gouvernements provinciaux et les municipalités sachent où en est cette question actuellement?

M. G. M. Gurbin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en réponse aux questions que le député de Davenport (M. Caccia) a posées et aux éclaircissements qu'il a demandés, je tiens à préciser que je suis tout à fait d'accord avec lui sur la gravité du problème et que le gouvernement est tout à fait conscient, à l'instar de nombreux Canadiens, de la sérieuse menace que cette situation fait peser sur des millions de Canadiens et d'Américains. En fait, cette menace est devenue de plus en plus nette ces dernières années et il est plus que temps que des mesures constructives soient prises par les gouvernements des deux côtés de la frontière.

Les faits, dont certains ont été exposés par le député de Davenport, sont bien connus. Nous savons qu'il y a 61 sites d'enfouissement du côté américain et cinq du côté canadien. Les Américains sont responsables de 89 p. 100 des déchets se trouvant dans la rivière et les Canadiens, de 11 p. 100. Ce sont des faits établis auxquels nous n'avons rien à redire.

Le député a posé plusieurs questions bien précises et je voudrais y répondre de mon mieux dans le temps à ma disposition. Il a demandé pourquoi le rapport n'avait pas été publié. Je peux lui dire que le rapport sur un document, celui du comité sur les produits chimiques toxiques de la Niagara est en train d'être rédigé aux fins de publication. Nous avons toujours été d'avis de ne pas publier notre rapport tant que le gouvernement de l'Ontario et celui des États-Unis n'auraient pas fait